



L'Inauguration Pôle Enfance

p. 11



Les illuminations :
de Noël

p. 7



Le livre sur les Poilus
de Lécousse

p. 5

Agglomération
p.4



Tri
p. 7



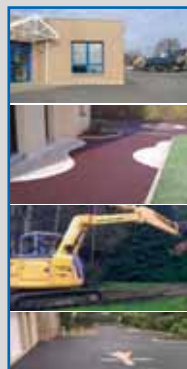
Exposition
p. 14



Vêtements et matériels multi-sports



ZAC Le Parc
Route de Rennes
Face au Leclerc
LECOUSSE
Tél. 02 99 99 23 15



DAUGUET® Serge sarl

Travaux Publics • Particuliers & Professionnels

Aménagements Extérieurs
Tél. 02 99 94 33 14

- Emulsion bitume
- Enrobés noir & couleur
- Béton désactivé
- Pavage
- Dallage, etc.

DAUGUET® Ets sarl
Tél. 02 99 94 33 08

- Assainissements
- Terrassements
- Location d'engins
- Transport

4 rue des Rochelettes, 35133 LÉCOUSSE
Fax 02 99 94 48 57 • Portable 06 77 14 97 24
sergedauguet@aliceadsl.fr



PASCALTUAL E.U.R.L

CARRELAGE-FAIENCE
REVETEMENT DE SOLS

BUREAU : Tél. 02.99.94.24.20
3, boulevard André Malraux - 35133 LÉCOUSSE

ATELIER : Tél. 06.67.27.05.95
35460 St-Brice-en-Coglès

Sarl **CHERBONNEL**

CHARPENTE - BOIS

Z.A.Côte du Nord

35133 LÉCOUSSE

Tél. 02.99.99.20.47

Fax 02.99.99.59.59

SOCIETE DES TECHNIQUES D'AMENAGEMENT



URBANISME - INFRASTRUCTURES
AMENAGEMENT - PAYSAGE
MAITRISE ŒUVRE VRD



47-49, Rue Kléber - B.P. 80416 - 35304 FOUGÈRES CEDEX
Tél. 02 99 99 99 49 - Fax 02 99 99 38 11 agence.fougères@tecam.fr
www.tecam.fr

- Les Jardins de Pérrouzel -

- Création
- Entretien
- Maçonnerie de jardin
- Terrasse en bois
- Étude, Conseil et Devis
- Services à la personne

4 rue des Rochelettes
35133 LÉCOUSSE

Votre conseiller : Maxime DAUGUET
Tél. 02 23 51 10 22 - 06 81 57 56 05
mail : maximedauguet@aliceadsl.fr

imprimerie LABBÉ

- Flyers ■ Dépliants ■ Catalogues ■ Calendriers
- Edition brochures ■ Fiches techniques
- Journaux municipaux ■ Notices techniques
- Plaquettes ■ Chemises ■ Classeurs ■ Livres
- Carnets ■ Blocs ■ Têtes de lettre
- Cartes de visite ■ Enveloppes ■ Etiquettes
- Pelliculage, vernis, découpe etc...

de la mise en page à la finition...
une chaîne graphique complète



ZA La Meslais - LÉCOUSSE - 35305 FOUGERES
Tél. : 02 99 94 25 26 - Fax 02 99 99 30 06
Email : imprimerie.labbe@wanadoo.fr

PEINTURE - DECORATION
REVÊTEMENTS MURS ET SOLS
VITRERIE - RAVALEMENT

Thierry PILLET



35133 LÉCOUSSE
Tél. 02.99.94.59.00
Port. 06.79.71.48.18

e-mail : thierry.pillet.peintre@orange.fr



sommaire

→ COMMUNICATIONS 4-10

La nouvelle communauté d'agglomération
La révision générale du PLU
Le projet sur les commerces de proximité
Lécousse, commune économe
Les illuminations de Noël
Une nouvelle consigne de tri
Les dénominations de voies
Les aménagements au Parc
L'extension du cimetière
Des travaux aux services techniques
Le nouveau garage F.A. Auto
L'eau et l'assainissement

→ ENFANCE JEUNESSE 11-13


L'inauguration du Pôle Enfance
Le bilan de l'accueil de loisirs
Les spectacles pour les scolaires
Les chiffres de la rentrée scolaire
L'actualité des écoles

→ INITIATIVES 14-17

L'exposition de bonsaïs
Le marché de Noël
Le projet de jumelage avec Steinsoultz
L'Union Sportive Lécousoise
Le concours de pétanque
Les classes 6
Le livre de Joseph Pellen sur les Poilus de Lécousse
Soldats de France et médaille militaire
L'hommage aux « morts pour la France »

→ SERVICE 18-19

L'État-civil
Les permis de construire
Les déclarations de travaux
Les numéros utiles



*Bernard Marboeuf,
les adjoints
et les conseillers
municipaux
de Lécousse,
vous souhaitent
un joyeux Noël
et vous présentent
leurs meilleurs vœux
de santé
et de joie partagée
pour l'année 2017.*

Cérémonie des vœux : samedi 17 décembre

La traditionnelle cérémonie des vœux du Maire se tiendra le samedi 17 décembre, à 11 h, à la salle Hermine. Tous les habitants sont invités à y participer.

Arbre de Noël : samedi 17 décembre

L'Arbre de Noël organisé par la commune se déroulera à partir de 15 h à la salle Hermine. Les enfants pourront assister au spectacle de magie et de sculpture sur ballons proposé par la compagnie sarthoise Jakibourk. La traditionnelle distribution de friandises et des tours en carriole avec le Père Noël seront également au programme de l'après-midi. Gratuit, inscriptions à la mairie.



➔ Intercommunalité : la nouvelle communauté d'agglomération

Issue de la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) du 7 août 2015, la nouvelle communauté d'agglomération entrera officiellement en vigueur le 1^{er} janvier prochain. Elle regroupera les 33 communes réunies à ce jour au sein de Fougères Communauté (18 communes), Louvigné Communauté (8 communes) et 7 communes issues de l'ancienne communauté du Pays de Saint-Aubin-du-Cormier, soit au total 55 120 habitants.

Le nouveau conseil communautaire comptera 55 élus titulaires. La commune de Fougères disposera de 18 représentants, celle de Louvigné-du-Désert 4 représentants, Lécousse et Romagné 2 représentants, et les 29 autres communes 1 représentant.

Les compétences obligatoires (le développement économique, l'habitat, la collecte et le traitement des déchets, les transports urbains, etc.) s'imposeront à la nouvelle communauté d'agglomération dès le 1^{er} janvier.



Dans un premier temps, les compétences dites « optionnelles » et « supplémentaires » (la voirie communautaire, la protection et la mise en valeur de l'environnement, la gestion des équipements sportifs et culturels, l'assainissement non collectif, etc.) seront également transférées automati-

quement au 1^{er} janvier dès lors que l'une ou l'autre des communautés (ou les trois) les assument déjà. Une évaluation dans un délai d'un an ou deux (selon les compétences) orientera la décision de les conserver ou pas, auquel cas elles reviendraient dans la sphère communale.

→ Urbanisme : la révision générale du PLU est engagée

Qu'est ce que le PLU ?

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'une commune, fixe les règles générales d'utilisation du sol et planifie à court et moyen termes l'organisation du territoire selon les trois enjeux du développement durable : l'économie, le social et l'environnement. Le PLU, qui s'est substitué au Plan d'Occupation des Sols (POS), s'harmonise avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et le Programme Local de l'Habitat (PLH) élaborés à l'échelle intercommunale.

Le PLU se compose de trois documents :

- un rapport de présentation, qui contient un diagnostic sur la situation socio-économique du territoire de Lécousse et une présentation des besoins répertoriés
- le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), qui définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme, et plus particulièrement celles relatives aux entrées de ville et aux zones d'urbanisation futures
- un règlement et des documents graphiques, qui traduisent concrètement les orientations du PADD. Ce règlement et ces documents graphiques s'imposent à toute personne publique ou privée pour l'exécution de travaux ou constructions.

Pourquoi une révision générale du PLU ?

Depuis son approbation initiale en 2005, le PLU de Lécousse a été modifié à plusieurs reprises. Cependant, une révision générale s'avère aujourd'hui nécessaire au regard des contextes réglementaires, économiques et environnementaux. Les lois dites « Grenelle I » du 3 août 2009, « Grenelle II » du 12 juillet 2010 et « ALUR » du 24 mars 2014 intègrent des objectifs du développement durable et des politiques d'urbanisme, d'habitat et de transports qu'il faut intégrer au PLU communal. La révision générale du PLU a été prescrite à l'unanimité par le Conseil municipal le 3 septembre 2015.

Quelle est la méthode ?

La commune est accompagnée dans sa démarche par le bureau d'études Ecce Terra (Angers), spécialisé dans l'urbanisme réglementaire. Le Conseil municipal a également constitué un comité de pilotage



▼ Le comité de pilotage en séance de travail le 16 novembre dernier.

chargé de suivre les différentes étapes du travail. Ce comité, qui se réunit environ une fois par mois, est composé de Monsieur le Maire, les adjoints Anne Perrin, Daniel Tancerel, Mylène Le Berrigaud, Hubert Couasnon et Joseph Pellen, les conseillers municipaux délégués Noël Demazel et Martine Supiot, et les conseillers municipaux Maryvonne Février et Paul Mugnier. L'élaboration du PLU a la particularité d'associer de nombreux partenaires, dont les habitants. Deux réunions publiques seront organisées pour recueillir leurs remarques et suggestions. Tout au long de la procédure, les informations seront mises en ligne sur le site Internet de la commune et sur les panneaux d'affichage de la mairie. Un registre sera également mis à disposition à l'accueil de la mairie.

Quel est le calendrier ?

Engagée l'été dernier, l'élaboration du diagnostic et des enjeux s'achève. Une première réunion avec les agriculteurs a été organisée au cours de cette étape. L'élaboration du PADD sera lancée dès le début de l'année prochaine pour une période de six mois. Une réunion de concertation publique sur le projet de PADD aura lieu durant cette période. Suivra ensuite la phase d'élaboration des documents réglementaires et d'arrêt du projet qui va durer neuf mois. Une fois arrêté par le Conseil municipal, le projet de PLU sera soumis à enquête publique et présenté aux habitants lors d'une seconde réunion de concertation. Le document sera également communiqué pour avis aux institu-

tions et organismes qui auront participé à son élaboration. Le PLU, éventuellement modifié, sera approuvé par le Conseil municipal avant l'été 2018.



le chiffre

32

C'est le nombre de permis de construire accordés pour une maison d'habitation à Lécousse depuis le 1^{er} janvier 2016, soit 14 de plus que l'an dernier. Cette forte reprise d'activité s'explique notamment par l'ouverture à l'urbanisation de la 2^e tranche du lotissement Les Jardins de la Mésangère.

Afin de mieux connaître les populations accueillies, la commune a remis un questionnaire aux demandeurs de permis de construire. Les résultats de l'enquête seront connus

➔ Commerces de proximité : le projet de la commune



Comme vous avez pu le constater, l'épicerie « Aux Quatre saisons » est fermée depuis le mois de mai, Nicolas et Sabrina Feuilly ayant souhaité arrêter leur activité. Propriétaire des locaux, la commune a accepté la résiliation amiable du bail commercial au 25 octobre 2016. La recherche d'un nouveau gérant est en cours. Le bar Le Perroquet a également fermé ses portes suite au départ en retraite de Mme Chaperon. Afin de maintenir une activité commerçante dans le cœur de bourg, la commune a décidé d'acquérir le fonds

de commerce qui était en vente depuis plusieurs mois sans succès. En effet, la commune se doit de maintenir ces activités de proximité que sont le bar et le tabac, car elles font vivre le centre bourg et contribuent à son attractivité. Le fonds de commerce et la licence ont été acquis au prix net vendeur de 29 000 €. L'épicerie « Aux Quatre saisons », le bar et le tabac seront regroupés dans les locaux actuels de l'épicerie, situés 4 place Saint-Martin-des-Champs.

➔ Énergie : Lécousse, commune économe



Lécousse fait partie des 44 communes du pays de Fougères adhérentes au Conseil en Énergie Partagé (CEP), un dispositif qui aide les collectivités à mieux maîtriser les dépenses énergétiques de leur patri-

moine communal. Le 4 novembre dernier, Lécousse a reçu son diplôme de « commune économe » pour ses bons résultats en matière d'économie d'énergie : 18 % de consommation d'énergie en moins entre 2010 et 2015. Cette baisse, déjà conséquente, n'inclut pas l'extinction de l'éclairage public la nuit en vigueur depuis seulement l'été dernier. Il y a quelques années, le CEP avait accompagné la commune pour le remplacement de la chaudière au groupe scolaire Montaubert. Le CEP est également intervenu pour la construction du Pôle Enfance.

à noter

Compteurs Linky : installation à partir de février

Depuis un an, Enedis (ex-ERDF) remplace sur tout le territoire français les compteurs d'électricité par des appareils « nouvelle génération » : les compteurs Linky. La pose est gratuite et obligatoire. Les habitants sont informés par courrier de la date de passage du technicien 30 à 45 jours à l'avance. À Lécousse, le déploiement débutera au mois de février. Pour tout renseignement complémentaire, un numéro vert (gratuit) est à votre disposition : 0 800 054 659 - www.enedis.fr/linky.

et aussi...

Listes électorales : inscriptions jusqu'au 31 décembre

Pour pouvoir voter l'an prochain aux élections Présidentielle (les 23 avril et 7 mai) et Législatives (les 11 et 18 juin), il faut s'inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre. Il suffit de se rendre à la mairie, muni d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile. Vous pouvez également télécharger le formulaire sur le site www.lecouisse.fr et le retourner dûment rempli avec les pièces justificatives. Rappelons que les jeunes qui sont en âge de voter sont automatiquement inscrits sur les listes électorales.

Un bureau de l'ADMR à Fougères

Depuis le mois d'octobre, l'ADMR des Portes du Pays Fougérais (Romagné) n'assure plus de permanence mensuelle en mairie. Désormais, l'association de services à la personne reçoit le public dans un bureau situé 11, boulevard Leclerc, à Fougères. L'ADMR des Portes du Pays Fougérais s'est associée à l'ADMR Mélusine (Fleurigné) pour ouvrir ce nouveau local.

Bureau ADMR,
11, boulevard Leclerc, à Fougères -
Tél. 02 99 17 47 87 -
fougères.asso@admr.org

→ En images : les illuminations de Noël

Lancée le 1^{er} décembre, la mise en lumière de la commune va se poursuivre jusqu'au mardi 3 janvier. Les ampoules 100 % LED (basse consommation) fonctionnent aux mêmes horaires que l'éclairage public car elles sont alimentées par le même réseau. La plupart restent donc allumées toute la nuit. Cependant, le montant de la consommation d'électricité reste modique : environ 350 € pour toute la période d'illumination. L'extinction des illuminations la nuit permettrait d'économiser la moitié de cette somme, mais nécessiterait un investissement estimé à 9 000 €.



→ Collecte des papiers : nouvelle consigne de tri à partir du 1^{er} janvier



Le SMICTOM du pays de Fougères met en place une nouvelle consigne de tri concernant les papiers (journaux, magazines, publicités, prospectus, catalogues, annuaires, enveloppes, livres, etc.). À compter du 1^{er} janvier, il ne faudra plus

les mettre dans les sacs jaunes mais les déposer dans les conteneurs prévus à cet effet, selon les mêmes modalités que le verre. L'objectif de ce changement est d'optimiser le recyclage des papiers. Avec ce pré-tri, les papiers ne seront plus mélangés aux autres déchets recyclables, ce qui facilitera leur valorisation. Il s'agit également de diminuer le poids des sacs jaunes lors de la collecte (source d'accidents du travail) et de réduire les coûts de tri.

À Lécousse, au moins trois bornes de collecte des papiers seront installées à côté des colonnes à verres existantes :

- parking du complexe sportif
- rue de la Croix Dorée, près de la rue de Brocéliande

à noter

Déchets : changement des jours de collecte

La nouvelle consigne de tri pour les papiers s'accompagne d'un changement des jours de collecte des déchets. À compter du 1^{er} janvier, les ordures ménagères seront collectées le mercredi et les déchets recyclables le mardi. Rappelons que les bacs à ordures ménagères et les sacs jaunes doivent être présentés la veille au soir de la collecte. Le bac doit être remis après la collecte et ne pas rester sur la voie publique.

➔ Adresses : dénominations de voies et lieux-dits

Suite à la numérotation des lieux-dits et l'intégration des données par le service du cadastre, il est apparu que certains sites étaient mentionnés ou orthographiés de façon hétéroclite. Dans un souci d'harmonisation, le Conseil municipal a validé :

- les dénominations suivantes : le Passage du Manoir, la Chararie, la Grande Ville et la rue de la Pilais.

- l'orthographe des lieux-dits suivants : Vilherbue, Le Préciput, Pérouzel, La Petite Jarollais, Les Chevaux Morts.

Par ailleurs, l'adresse « 1, rue de l'Euche » a été créée pour le Pôle Enfance. Le Conseil municipal a également décidé de dénommer « Passage Saint-Augustin », du nom de l'ancien patronage, le cheminement piéton qui relie la rue des Vieilles Cours au lotissement des Vallons Saint-Martin (photo).



➔ Centre commercial Le Parc : des aménagements



Suite à la construction de trois cellules commerciales, des aménagements de voirie s'avèrent nécessaires sur le boulevard de Bliche : reprise du trottoir au droit des cellules et reprise et création de places de stationnement. Le Conseil municipal a accepté le devis de l'entreprise Beaumont TP pour un montant de 6 408, 20 € HT, soit 7 689, 84 € TTC.

Par ailleurs, comme prévu au budget 2016, une étude a été réalisée afin d'améliorer la signalétique du Parc et compléter celle de la ZA de la Côte du Nord. Un grand totem sera mis en place à l'entrée du centre commercial, sur le terre-plein central,

ainsi que d'autres plus petits signalant les commerces. Pour la fourniture et la pose de cette signalétique, le Conseil municipal a accepté le devis de la société SES pour un montant total de 13 666, 58 € TTC.

Concernant les eaux usées, les pompes du poste de refoulement du centre commercial ont été redimensionnées pour correspondre aux volumes collectés. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise BREMAUD Epur pour un montant de 6 000 € HT, soit 7 200 € TTC.

le saviez-vous



Le service RENOBATYS

Vous avez un projet de rénovation énergétique et vous souhaitez bénéficier de conseils et être aidé dans vos démarches ? Le Pays de Fougères a mis en place le service RENOBATYS. Son rôle est de vous accompagner à toutes les étapes de votre projet : du simple conseil technique via un entretien avec un conseiller Énergie jusqu'à un accompagnement complet (définition du projet, bilan énergétique, choix des travaux, etc.). Ce service, qui permet de simplifier le parcours de la rénovation, facilite notamment l'accès aux aides financières.

RENOBATYS

36, rue de Nantes à Fougères
Tél. 02 90 80 20 00
(prix d'un appel local)
www.renobatys.bzh
contact@renobatys.bzh

et aussi...

Véhicules électriques : une borne de recharge à votre service

Si vous possédez un véhicule électrique, n'hésitez pas à utiliser la borne de recharge installée sur le parking de la mairie par le Syndicat Départemental d'Énergie (SDE35).

Cette borne dispose de deux points de recharge, permettant à deux véhicules de se recharger simultanément en courant alternatif de 3 à 22 kVA

(selon le type de véhicule). La recharge est actuellement gratuite et le sera encore pendant plusieurs mois. L'usage de la borne se fait à l'aide d'une carte KorriGo ou d'une carte délivrée par le SDE35, disponible sur demande via le site www.sde35.fr.



→ Cimetière : lancement de la procédure d'extension

En 2013, la commune a acquis des terrains de 3 656 m² situés au droit du cimetière en prévision de son extension.

À ce jour, il ne reste que huit concessions dans la partie récente et seulement quelques-unes dans le secteur ancien. La vente moyenne étant de neuf concessions par an sur les quatre dernières années, le Conseil municipal a donc décidé de lancer la procédure d'extension.

Lécousse étant considérée comme une commune urbaine (+ de 2 000 habitants)



et le cimetière étant situé en agglomération avec des habitations à moins de 35 mètres, l'extension sera autorisée par arrêté préfectoral.

→ Centre technique communal : des travaux

Comme prévu au budget 2016, une consultation a été réalisée pour le réaménagement de la plateforme des services techniques. Il s'agit de réaliser une fosse pour la benne à déchets, restructurer une case pour les déchets verts, poser des bordures et réaliser des enrobés.

Après analyse des offres, le Conseil municipal a retenu l'offre de la SARL Dauguet Serge pour un montant de 15 657, 50 € HT, soit 18 789 € TTC.



→ Vue économique : le garage F.A. Auto



L'une habite Saint-Etienne-en-Coglès, l'autre Saint-Germain-en-Coglès. Collègues pendant dix ans au sein de la filiale Peugeot à Cesson-Sévigné, Alexandra Chiquerille et Fabien Lermenier ont repris le garage situé 39, rue de la Butte, suite au départ à la retraite des époux Legros. « Nous souhaitons nous rapprocher de

nos domiciles respectifs. Quand cette opportunité s'est présentée, nous n'avons pas hésité une seconde » confie Alexandra.

Baptisé F.A. Auto (pour Fabien et Alexandra), le garage, qui fait partie du réseau AD, est spécialisé dans l'entretien, la vente de véhicules d'occasion, les réparations toutes marques, le diagnostic de recherche de panne, etc. C'est aussi un centre de proximité Mondial Pare-Brise.

Les co-gérants ont effectué des travaux avant leur arrivée. Entièrement réaménagée, la zone d'accueil dispose désormais d'un coin salon et d'un petit espace ludique pour les enfants.

- F.A. Auto, 39, rue de la Butte - Ouvert du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h 30 - Tél. 02 99 99 06 61 - faauto-lecouisse@orange.fr

et aussi...

Déviations Fougères-Beaucé : le vœu du Conseil municipal

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne (DREAL Bretagne) mène actuellement des études concernant l'aménagement de la RN 12 et la déviation de Fougères-Beaucé. Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de demander à la DREAL Bretagne d'intégrer aux études les conséquences sur le trafic de la rocade sud, du giratoire de Villeneuve/Pilais et de l'embranchement du barreau, la circulation y étant déjà très dense aujourd'hui.

Taxe d'aménagement : taux inchangé

Les Conseils municipaux devaient délibérer avant le 30 novembre pour assurer l'application de la part communale de la taxe d'aménagement en 2017. Le Conseil municipal a décidé :

- de maintenir le taux de la taxe d'aménagement à 2.5% sur l'ensemble du territoire communal
- d'appliquer les exonérations de plein droit fixées par la loi
- de maintenir l'exonération pour les abris de jardin soumis à déclaration préalable, égale à 50% de leur surface.

Fougères Habitat : garantie d'emprunts pour six pavillons

Par délibération du 6 octobre 2015, le Conseil municipal a décidé d'accorder à Fougères Habitat une subvention d'investissement d'un montant de 150 000 € (25 000 € par logement) pour la construction de six nouvelles maisons locatives sociales dans le lotissement des Vallons Saint-Martin.

Lors de la séance du 9 septembre, le Conseil Municipal a accepté de garantir les deux emprunts de Fougères Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant total de 680 000 € répartis comme suit :

- 480 000 € pour le Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) sur 38 ans
- 200 000 € pour le Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) sur 38 ans

→ Eau et assainissement : consommation et tarifs

Eau potable : 1 515 abonnés

Jusqu'au 31 décembre 2016, le service de distribution d'eau potable est assuré par la société SAUR en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2005. À partir du 1^{er} janvier 2017, le service sera assuré par la Ville de Fougères (lire ci-contre).

En 2015, la commune a distribué l'eau à 1 515 abonnés (+ 0,26 %). Le volume mis en distribution par le Syndicat Mixte de Production du Bassin du Couesnon (SMPBC) a été de 151 872 m³ (+ 3,01 %). Le volume total de consommation a été de 126 422 m³ (+ 6 %).

Les tarifs 2017

	Part communale Lécousse	Part Ville de Fougères	Total HT 2017
Abonnement	31,00 €	19,53 €	50,53 €
Consommations 1 à 500 m ³	0,612 €	0,978 €	1,590 €
+500 m ³	0,415 €	0,978 €	1,393 €

Assainissement : 1 267 abonnés

La commune gère son propre réseau d'eaux usées et en assure les travaux d'extension. Par contre, les eaux usées sont traitées par la station d'épuration de la Ville de Fougères, qui intervient également sur le réseau et les stations de relèvement en cas de problème.

En 2015, il y avait 1 267 abonnés à Lécousse (+ 0,32 %). Le volume assaini facturé à la commune par la Ville de Fougères a été de 117 578 m³ (- 0,88 %). Pour 2017, la redevance assainissement est fixée à 1,947 € le m³, soit le même tarif que l'an dernier.

	Redevance usager :		
	2015	2016	2017
Reversement à la Ville de Fougères	1,737 €	1 737 €	1,624 €
Charges d'exploitation du service - Commune Lécousse	0,209 €	0 210 €	0,323 €
Total par m³	1,946 €	1,947 €	1,947 €

SIMULATION DE FACTURE 2017 POUR UNE CONSOMMATION DE 120 M3			
Conformément au décret n°2007-675 du 4 mai 2007			
	Quantité en m3	Prix unitaire	Total
Eau			
Abonnement part communale Lécousse		31,00 €	31,00 €
Abonnement part Ville de Fougères		19,53 €	19,53 €
Consommations part communale Lécousse	120	0,6120 €	73,44 €
Consommations part Ville de Fougères	120	0,9777 €	117,32 €
Redevance SMG 35	120	0,170 €	20,40 €
Redevance Agence de l'eau - Lutte contre la pollution	120	0,316 €	37,92 €
Redevance Agence de l'eau - Modernisation réseaux de collecte	120	0,180 €	21,60 €
		Total HT	321,21 €
		TVA 5,50 %	17,67 €
		Total TTC EAU	338,88 € -2,50%
Assainissement			
	120	1,947 €	233,64 €
		Total assainissement	233,64 € 0,00%
		Total facture TTC	572,52 € -1,50%

Eau potable : la distribution confiée à la Ville de Fougères

À compter du 1^{er} janvier 2017, le service de distribution de l'eau potable de la commune ne sera plus assuré par la SAUR mais par la Ville de Fougères. Conformément à ce qui était précisé dans le document distribué avec le bulletin municipal de septembre, vous recevrez en janvier :

- une facture de la SAUR correspondant au solde de votre consommations d'eau de l'année 2016, suite au dernier relevé de compteur effectué par la SAUR (à partir de 2017, le relevé de votre compteur sera maintenu en fin d'année, pour une facturation au début de l'année suivante)
- une facture du service de distribution d'eau potable de la Ville de Fougères correspondant à l'abonnement du 1^{er} semestre 2017 (pour les paiements semestriels)

Le nouveau règlement qui régit les droits et les devoirs du distributeur et des abonnés (l'abonnement, le branchement, la consommation, le paiement, etc.) est par ailleurs consultable sur le site de la commune : www.lecouisse.fr

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter la mairie au 02 99 94 25 05 ou le service d'eau potable de la Ville de Fougères au 02 99 94 88 88.

PAC : les tarifs 2017

La participation pour l'assainissement collectif (PAC) est demandée 6 mois après l'obtention de l'autorisation d'urbanisme. Les tarifs inchangés - sont les suivants pour l'année 2017 :

Construction individuelle	660 €
Par logement si collectif	210 €
Par chambre si hôtel	150 €
Locaux d'activités et restaurant	
Surface de plancher 1 à 100 m ²	700 €
Surface de plancher supérieure à 100 m ²	5 € par m ² supplémentaire



➔ Équipement : l'inauguration du Pôle Enfance

Le Pôle Enfance, qui a ouvert ses portes le 6 juillet dernier conjointement au démarrage de l'accueil de loisirs, a été officiellement inauguré le 1er octobre. Étaient présents notamment (de gauche à droite sur la photo) : M. Jardin, secrétaire général de la sous-préfecture Fougères-Vitré, M. Verger, vice-président de la CAF d'Ille-et-Vilaine, Mme Condolf Férec, conseillère départementale déléguée à la Petite Enfance et à la Protection Maternelle et Infantile, ainsi que le député Thierry Benoit (absent sur la photo). Anne Perrin, Martine Supiot et Daniel Tancerel, les trois élus de Lécousse qui se sont fortement impliqués dans le projet, étaient bien évidemment présents. Le travail qu'ils ont accompli permet aujourd'hui de mettre à la disposition des familles ce nouvel équipement de grande qualité.

Le Pôle Enfance abrite l'accueil de loisirs du mercredi et des vacances scolaires, ainsi que l'espace-jeu l'Île aux Trésors des assistantes-maternelles et parents de tout-petits. Répartie sur une surface de 408 m², la partie activités comprend un pôle administratif, une salle pour les 3-6 ans (avec salle de sieste) d'une capacité d'accueil de 23 enfants, une salle pour les 6-11 ans d'une capacité de 27 enfants. L'ensemble est ouvert sur une cour



intérieure entièrement sécurisée. Installée dans l'ancien patronage, la partie restauration comprend un espace cuisine et une salle de restauration répartis sur une surface totale de 224 m².

Le coût des travaux de construction avec parking et cour intérieure s'élève à 1 320 000 € HT. L'opération a été financée par la commune par le biais de l'autofinancement (462 500 €) et de l'emprunt (365 000 €) dont le prêt sans intérêt de 37 500 € accordé par la CAF, ainsi que par les subventions (492 500 €)

réparties en 210 000 € pour l'État, 150 000 € pour le Conseil départemental, 112 500 € pour la CAF d'Ille-et-Vilaine et 20 000 € pour la réserve parlementaire de Thierry Benoit.

Le montant incluant l'achat du foncier, les études et les équipements s'élève à 354 992 €. À cela s'ajoutent les travaux d'aménagement urbain du quartier de l'Euche et la réalisation d'une voie de liaison pour un montant global de 225 449 € HT.

➔ Lauriane Ehono, directrice adjointe

Lauriane Ehono a été recrutée en tant qu'animatrice-directrice adjointe du Pôle Enfance. En poste depuis le 1^{er} octobre, la jeune femme de 28 ans est originaire de Nantes. Elle était auparavant adjointe d'animation au sein de la commune de Combloux, en Haute-Savoie. « J'ai été séduite par la création du Pôle Enfance. Ce très bel équipement va nous permettre de monter de beaux projets pour les enfants » explique-t-elle. En parallèle de ce poste à temps non complet (80 %), Lauriane anime les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) au groupe scolaire Montaubert et à l'école Notre-Dame. Elle encadre également l'étude surveillée et intervient sur la pause du midi à l'école élémentaire Montaubert.



▼ Lauriane Ehono avec Arnaud Benoist, le directeur du Pôle Enfance.

➔ Accueil de loisirs : le bilan de l'été

Cet été, 176 enfants ont été accueillis dans les nouveaux locaux du Pôle Enfance, contre 139 l'an dernier. Cette hausse s'explique par l'accueil des enfants à partir de 3 ans, et non plus 5 ans comme auparavant. 28 enfants étaient issus des communes voisines.

Le fonctionnement du centre, les animations, les sorties et les mini-séjours ont parfaitement répondu aux objectifs fixés par l'équipe d'animation en lien avec le projet pédagogique de la

commune : favoriser le bien-être de l'enfant et le vivre-ensemble, développer la citoyenneté, valoriser le tissu local.

Sur le plan financier, les dépenses totales se sont élevées à 50 549 €, contre 42 982 € en 2015. Les recettes ont été de 28 881 €, contre 21 762 € l'an dernier. Après déduction des participations des familles, de la MSA et de la CAF, le montant restant à la charge de la commune s'élève à 21 668 €, contre 21 219 € en 2015.



à noter

Les spectacles pour les scolaires

Chaque année, la commune finance des spectacles pour les élèves du groupe scolaire Montaubert et de l'école Notre-Dame. Le 28 novembre dernier, les classes maternelles ont assisté au spectacle de marionnettes « Le Trio désencadré » de la compagnie rennais La Malle-Théâtre. Les élèves des classes élémentaires iront voir au cinéma « Alina » (le 7 février) ou « La Ruée vers l'or » (le 6 avril).

Brèves

TAP : le bilan 2015-2016

Durant l'année scolaire 2015-2016, 385 enfants ont participé aux Temps d'Activités Périscolaires (TAP). Le coût total pour la commune a été de 63 467,75 €, soit 164,85 € par enfant. Le montant total des recettes (participations des familles, du Conseil départemental, de la CAF, de l'État) s'est élevé à 39 493,50 €. Le reste à charge pour la commune était donc de 23 974,25 €, soit 62,27 € par enfant.

Rentrée scolaire : les effectifs

Sur les 288 enfants de Lécousse en âge d'être scolarisés, 198 le sont sur la commune, 89 à Fougères et 1 à Saint-Germain-en-Coglès. Sur les 395 enfants scolarisés à Lécousse, 225 le sont au groupe scolaire Montaubert et 170 à l'école Notre-Dame. 198 élèves sont de Lécousse, 88 de Fougères et 109 de communes extérieures. Il y a 89 élèves de Lécousse scolarisés à Fougères et 88 élèves de Fougères scolarisés à Lécousse.

Services périscolaires : les tarifs

Pour les enfants de Lécousse scolarisés au groupe scolaire Montaubert :
Études surveillées : 1,65 €

Coût d'une vacation de garderie : 0,80 €

Coût d'une vacation courte du matin : 0,30 €
Repas et garderie du midi : 4,19 €

Temps d'Activités Périscolaires (TAP) pour l'année scolaire : 15 €

Crédits scolaires : les montants

Quelques exemples dans les écoles publiques et privées :

- fournitures scolaires par enfant de Lécousse en maternelle ou élémentaire : 30,60 €

- manuels scolaires en école élémentaire et matériel pédagogique en maternelle : 127 € (par classe)

- fournitures multimédia : logiciels 24 € (par classe), consommables 24 € (par classe maternelle) et 46,80 € (par classe élémentaire)

- aide versée aux familles de Lécousse pour un séjour d'une semaine 35 € (écoles), aide aux voyages scolaires 50 € (collèges, lycées)

Fonctionnement : la participation communale

Au groupe scolaire Montaubert, les coûts de fonctionnement par élève sont de 904,30 € en classe maternelle et 480,16 € en classe

élémentaire. Pour les enfants non domiciliés à Lécousse ou à Fougères, une participation est demandée aux communes extérieures (un abattement de 20 % est octroyé aux communes de Fougères communauté).

À l'école Notre-Dame, la participation communale aux frais de fonctionnement et activités périscolaires s'élève à 121 550,16 €. Là aussi, une participation des communes extérieures est demandée pour les enfants non domiciliés à Lécousse ou à Fougères.

École Notre-Dame : garantie d'emprunt

Pour réaliser des travaux de rénovation dans deux classes de l'école Notre-Dame, l'OGEC a fait un prêt de 28 000 € sur 60 mois et sollicité la commune pour la garantie de cet emprunt à hauteur de 100 %. Le Conseil municipal a donné son accord à l'unanimité.

Argent de poche : le bilan 2016

Cette année, 209 chantiers ont été réalisés dans le cadre du dispositif Argent de poche pendant les vacances de Pâques et les mois de juillet et août. C'est 28 chantiers de plus que l'an dernier. Le coût total de l'opération s'élève à 3 135 €.

→ École Notre-Dame : deux classes rinnovées



Au cours de l'été, les associations de parents d'élèves, les enseignantes et le personnel se sont mobilisés pour améliorer les espaces de vie de leurs élèves

Deux salles de classes ont été entièrement rinnovées grâce à la participation de l'OGEC : plafond,

éclairage, sols et murs. Les manifestations réalisées par l'APEL (tombola, kermesse, vente de calendriers) ont permis le tracé de différents jeux sur les deux cours de l'école.

Cette année, l'école a fait le choix de mettre en place un mois de la solidarité. Les enfants seront confrontés à de

nombreux témoignages de bénévoles engagés : restaurants du cœur, collecte de vêtements, Emmaüs, association Fleur de Blé Noir, dressage de chiens d'aveugles, opération « bouchons », Pain contre la faim. Il s'agit pour l'école de mettre en valeur ces bénévoles et les réseaux de solidarité.

→ École maternelle Montaubert : en visite au zoo



Vendredi 30 septembre, les élèves des classes de petite et moyenne sections et de grande section ont découvert le zoo de Champrepus, situé

dans la Manche. Au menu le matin : la visite d'un premier parc autour des animaux domestiques (leur habitat, leur alimentation, leur reproduction, etc.). Après un pique-nique très apprécié, les élèves ont découvert des animaux plus exotiques, et plus particulièrement des animaux d'Afrique : les girafes immensément grandes, le ballet aquatique des manchots et des loutres ou encore la beauté des pelages des grands fauves.

Les élèves ont eu le plaisir d'assister au repas des lémuriens évoluant en toute liberté autour d'eux, apprenant ainsi à

reconnaître les maki vari des maki cata, leur régime alimentaire, leur rapport dominants-dominés et leur lieu de vie.

Une très belle journée ensoleillée bien remplie, point de départ d'un travail autour de l'Afrique et de ses habitants, sa faune, sa végétation, sa musique et ses coutumes.

En complément, une intervenante en musique viendra toute l'année partager avec les élèves de grande section un travail autour des chants et rythmes africains. En perspective, un beau voyage vers un continent riche pour tous les élèves de l'école...

→ École élémentaire Montaubert : au festival « Maintenant »

Les classes de CM1-CM2 et de CM2 se sont rendues à Rennes, le mardi 11 octobre, pour voir des œuvres d'art moderne présentées dans le cadre du festival « Maintenant » organisé par l'association Electroni[K].

« Maintenant » est un festival organisé pour la 16^{ème} année à Rennes. On peut y voir des spectacles, mais aussi des œuvres d'art en rapport avec les nouvelles technologies et présentées dans des lieux insolites : dans la rue, dans une ancienne école de dentistes, etc.

L'association Electroni[k] organise ce festival, mais aussi des résidences

d'artistes dans les écoles. L'an dernier, l'école de Montaubert a ainsi reçu l'artiste Isabelle Arvers, avec qui les élèves ont produit des films en Machinimas. Cette journée à Rennes était la conclusion de ce projet.

Nous avons donc pu découvrir plusieurs œuvres d'art. Des bénévoles de l'association étaient là pour nous les expliquer. D'abord, on a vu Intrude sur le Mail François Mitterrand : ce sont des lapins blancs géants gonflables. Ensuite, au Théâtre du Vieux Saint Etienne, nous avons manipulé trois œuvres : une structure de jeux musicale (Polyphonic

Playground), un « cristal » lumineux et sonore (Uluce) et un projecteur interactif (Logik). À l'hôtel Pasteur, il y avait une structure lumineuse avec des bras rotatifs très bruyante et impressionnante : Parsec. Enfin, aux Champs Libres, une sorte de montagne inversée et suspendue était présentée : Reverse of Volume. Cette journée était très riche en découvertes et en émotions. Nous avons beaucoup aimé observer et manipuler toutes ces œuvres d'art.



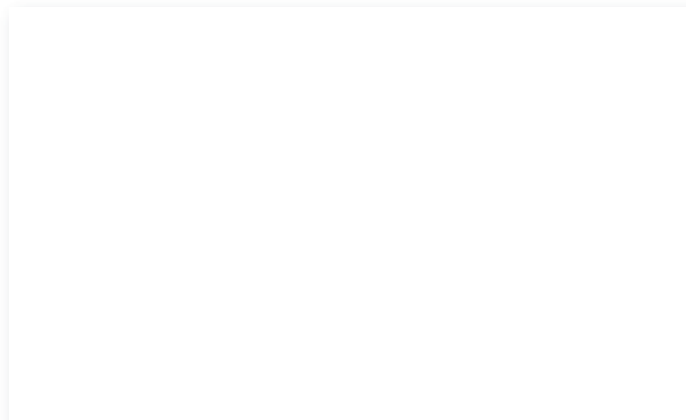
➔ **Exposition :
le succès des bonsaïs**



L'exposition de fin d'année proposée par la commission municipale Animation Culture a tenu toutes ses promesses le premier week-end de novembre. Un public curieux et très intéressé est venu admirer les quelque soixante arbres miniatures présentés le plus souvent par le club Coglais Bonsaï selon la tradition japonaise : sur une tablette en bois et accompagnés d'une petite plante.

Le club, qui fait partie de la Fédération Française de Bonsaï, a assuré des démonstrations tout le week-end pour la plus grande satisfaction des visiteurs. Certains sont venus à l'exposition avec leurs arbres pour mettre en pratique les conseils de taille apportés par l'association.

➔ **Marché de Noël : la 20^e édition**



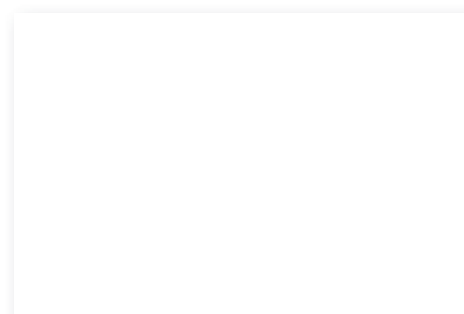
Organisé par le Comité de jumelage, le traditionnel marché de Noël s'est déroulé le 4 décembre dernier. Comme chaque année, une quarantaine d'artisans étaient présents pour proposer à la vente des produits de bouche, des objets de décoration, des bijoux, etc. La présence de la fanfare Banda Del Sol de Fleurigné, le manège pour enfants, la tombola et la participation du Père Noël ont contribué à la réussite de cette journée. Cette édition anniversaire a été marquée par la présence d'une délégation de Steinsoultz. Les Alsaciens ont fait découvrir aux visiteurs la flammeküechle, la fameuse tarte alsacienne, et proposé des produits locaux.

➔ **Échanges : le jumelage avec Steinsoultz sur la bonne voie**

Les contacts avec la commune alsacienne de Steinsoultz en vue d'un futur jumelage se poursuivent. Une délégation officielle de 17 personnes, emmenée par le maire Christophe Baulme accompagné de son épouse, a été accueillie à Lécousse du 2 au 5 décembre. Une soirée bretonne avec les membres du Comité de jumelage, une visite de Fougères et une participation au marché de Noël ont fait partie du programme. La délégation a également été reçue par Monsieur le Maire le samedi matin en mairie. « Le jumelage pourrait être officialisé l'an prochain, lors du week-end du 1^{er} mai » annonce Hubert Piedvache, le Président du Comité de

Jumelage. « Une délégation lécousoise sera présente à Steinsoultz à cette période. »

Située aux frontières suisse et allemande, à une vingtaine de kilomètres de Bâle et Fribourg, Steinsoultz est une commune rurale de près de 800 habitants. La moyenne d'âge se situe entre 35 et 45 ans et le tissu associatif est très dynamique. « Les Lécoussois qui souhaiteraient participer aux échanges avec Steinsoultz sont invités à nous rejoindre » annonce Hubert Piedvache. « L'avantage d'un jumelage avec une commune française, c'est qu'il n'y a pas la barrière de la langue ». Le président rappelle également que le Comité de



jumelage organise une randonnée pédestre un dimanche par mois. N'hésitez pas à y participer !

- Renseignements auprès de Hubert Piedvache au 02 99 94 08 51 ou Philippe Hubert au 02 99 99 89 50.



➔ US Lécousse : semaine sportive dans le Marais Poitevin

Pour clore l'été 2016, une trentaine de licenciés de l'Union Sportive Lécousoise sont partis à la découverte du Marais Poitevin. Les pédaleurs s'en sont donné à cœur joie dans le labyrinthe des canaux, des fossés et des pistes cyclables. Une excursion à La Rochelle et une journée en « batais », les barques traditionnelles du pays, étaient également au programme. Une semaine riche en découvertes et en convivialité !

➔ Pétanque : finale départementale de doublettes



Le 27 septembre dernier, la fédération départementale Générations Mouvement (Gemouv 35) a organisé la finale départementale de doublettes à Lécousse. Le tournoi, qui a réuni 123 équipes, a vu la victoire de Dol-de-Bretagne chez les hommes et de Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine chez les femmes.



→ Grande Guerre : le livre de Joseph Pellen sur les Poilus de Lécousse

« Lécousse, souviens-toi des Poilus » : tel est le titre de l'ouvrage que l'adjoint au maire Joseph Pellen a consacré aux 68 combattants de la Grande Guerre dont les noms sont inscrits sur le Monument aux Morts. Edité par l'imprimeur d'art fougérais Henry des Abbayes, le livre de plus de 380 pages présente chaque soldat avec sa date et son lieu de naissance, sa profession, son lieu d'inhumation s'il est connu, ses parents, ses frères et sœurs, son épouse et ses enfants, l'arbre d'ascendance sur cinq générations, et ses liens de parenté avec d'autres soldats ou leurs épouses.

Ce travail titanesque est le résultat de longues années de recherches. L'auteur a puisé ses informations sur le site des archives départementales (actes de l'état-civil, fiches matricules), les bases de données des cercles généalogiques du Pays de Fougères et d'Ille-et-Vilaine, les recensements de la population (en particulier ceux de 1911 et 1921), les bases de données du site Mémoire des Hommes (ministère de la Défense) et les recherches d'André Poussin sur les Poilus d'Ille-et-Vilaine.

« À Lécousse, tous les 8 mai et 11 novembre, les noms des soldats morts pour la France sont proclamés lors des



▼ Suzanne Pellen, Joseph Pellen et Monsieur le Maire lors de la présentation du livre, le 12 novembre en mairie.

cérémonies au Monument aux Morts » a rappelé Joseph Pellen lors la présentation officielle du livre, le 12 novembre dernier en mairie. « J'ai eu le besoin de faire ce travail pour honorer la mémoire des Poilus. J'ai commencé en 2008, à l'occasion du 90^e anniversaire de l'armistice. Pendant huit ans, j'y ai consacré environ 2 heures par jour, à raison de 300 jours par an. »

L'ouvrage a été qualifié d'« événement » par Monsieur le Maire. « Joseph Pellen a réalisé un travail extraordinaire qui rend hommage à la jeunesse de l'époque et qui contribue à notre devoir de mémoire » a-t-il affirmé.

- En vente à la mairie de Lécousse et chez l'éditeur Henry des Abbayes, 33 rue Nationale, à Fougères - Tarif : 39 €.

→ Décoration : une médaille du combattant



Lors de la commémoration du 11 novembre, Jean Pelée de Saint Maurice, le président de la section locale de l'UNC-AFN Soldats de France, a remis la médaille du combattant à Laurent Jardon (4^e en partant de la gauche) pour sa participation aux Opération extérieures (Opex) du Kosovo, Yougoslavie et Gabon.

→ UNC-AFN : deux nouveaux Soldats de France



À l'occasion de la commémoration du 11 novembre, Monsieur le Maire a remis l'insigne de Soldats de France à Roger Taburet et Yves Dedilleux (1^e et 2^e en partant de la gauche) en présence de Jean Pelée de Saint Maurice, le président de la section locale de l'UNC-AFN Soldats de France.

→ L'Homage aux « morts pour la France »



Nous poursuivons notre série consacrée aux soldats lécousois de la Première Guerre mondiale dont les noms sont inscrits sur le Monument aux Morts. Les cinq derniers soldats morts au combat en 1916 sont évoqués dans l'ordre chronologique de leur décès.

Jean Mottay

Fils de Henri-Augustin Mottay et Jeanne Lebeau, mariés à Javené en 1878, il est né le 25 juin 1893 à Lécousse. Il a trois sœurs et deux frères. L'un sera blessé par balle en 1915 à Saint-Hilaire-le-Grand (Marne), l'autre sera réformé pour affection organique du cœur. Épiciers, il est incorporé le 26 novembre 1913 en tant que 1^{er} canonnier servant au 50^e Régiment d'Artillerie. Il est tué à l'ennemi le 1^{er} juillet 1916, à 20 h, à Fort Saint-Michel, Verdun (Meuse). En 1920, il obtiendra la médaille militaire à titre posthume (« Canonnier courageux et plein d'entrain ayant donné de nombreuses preuves de sa bravoure et de son dévouement »), ainsi que la Croix de guerre étoile de bronze.

Jean Chemin



Fils de Pierre Chemin et Marie Rochelle, mariés en 1881 à Saint-Sauveur-des-Landes, il est né le 12 mai 1887 à Saint-Etienne-en-Coglès. Il a un frère et quatre sœurs, dont l'une meurt à l'âge de

quatre mois. Domestique agricole à Romagné, il part en août 1913 à Oued Séguin, en Algérie. Il revient à Romagné en mai 1914. Soldat au 70^e Régiment d'Infanterie du 8 octobre 1908 au 25 septembre 1910, il est rappelé à l'activité par l'ordre de mobilisation générale du 2 août 1914. Arrivé aux armées le 13 octobre 1914, il est fait prisonnier en mai 1915 à Roclincourt. Il meurt pour la France le 1^{er} août 1916 à Munster (Allemagne), des suites de maladie en captivité. Il est enterré à la nécropole nationale Prisonniers de Guerre 1914-1918, située à Sarrebourg (Moselle).

Marcel Marty

Né le 10 décembre 1895 à Fougères, il est le fils de Jules Marty et Marie Mée. Il a deux frères. Son grand-père, Antoine Marty, né en 1809 à Lavaur (Tarn), était soldat au 13^e Régiment d'Artillerie. Chaussonnier domicilié chez ses parents au Gué Landry en Lécousse, il est incorporé le 18 décembre 1914 au 117^e Régiment d'Infanterie. Il passe au 115^e RI en mai 1915, au 243^e RI le mois suivant et au 327^e RI en juin 1916. Il est tué à l'ennemi le 4 septembre 1916 à Lihu (Somme).

Alexandre Granger

Né le 23 juin 1884 à Saint-M'Hervé, il est le fils d'Alexandre Granger et Philomène Gougeon, lesquels se sont mariés en

1883 à Balazé. Son frère jumeau meurt à la naissance. Il a quatre autres sœurs. Il se marie le 14 août 1905 à Fougères avec Anna Beaucé. Cordonnier, il est classé par le conseil de révision dans les services auxiliaires pour goitre. Appelé à l'activité par l'ordre de mobilisation générale du 2 août 1914, il est reconnu apte au service armé. Nommé caporal le 1^{er} février 1915, il rejoint le 44^e Régiment d'Infanterie le 17 mars 1916. Il est tué à l'ennemi le 14 septembre de la même année au combat de la Somme, sur la commune de Le Forest. Il est cité à l'ordre du 44^e RI du 28 septembre 1916 : « Très courageux, plein d'entrain et d'allant. S'est fait remarquer les 12, 13 et 14 septembre 1916 par sa très belle conduite au feu. »

Jean Battais



Né le 4 juillet 1880 à Billé, il est le fils de Jean Battais et Jeanne Cantin. Blanchisseur au Guélandry en Lécousse, il se marie en 1913 à Fougères avec Ernestine Tumoine. Le couple a quatre enfants, dont l'un meurt à l'âge de deux ans. Exempté de service par le conseil de révision en 1901 pour bégaiement prononcé, il est reconnu apte au service armé par le conseil de révision en 1914. Blessé à la cuisse gauche le 15 octobre 1915 à Aubérive, il est hospitalisé à Niort jusqu'au 3 avril 1916. Soldat au 141^e Régiment d'Infanterie, il est tué à l'ennemi le 2 octobre 1916 à Nieuport Bains (Belgique). Il est enterré à la nécropole nationale Notre-Dame-de-Lorette, située à Ablain-Saint-Nazaire (Pas-de-Calais). Ses trois enfants seront adoptés par la Nation en mars 1919.

Etat-civil

Naissances du 11 mai au 29 octobre 2016

11 mai : Aaron BINOIS - 52, La Basse Chararie
 2 juin : Anatole GENEVÉE - 5, rue Saint Yves
 17 juin : Sacha THOMAS - 2, rue des Tonneliers
 27 juillet : Maëlys BATAIS DUTRIAUX - 11, rue Rossini
 16 septembre : Emma BÉROT - 20, rue du Clair Logis
 21 septembre : Méléna HATTINGUAIS - 1, La Maison Neuve
 26 septembre : Léna AUDO - 3, La Maison Neuve
 15 octobre : Louise BALLUAIS - 3, rue Adélaïde Daligaut
 15 octobre : Alice CHEVREUIL - 3, rue des Bottiers
 29 octobre : Nolan COGNET - 32, La Hamelinais

Mariages

2 juillet : Olivier SOURDIN et Marie MONTEBAULT - 7 rue Lenoir de la Cocherie
 15 juillet : Hervé LABBÉ et Jacotte DUPONT - 18 rue du Pont Sec
 17 septembre : Hugues MIRAMBEAU et Catherine GROUSSARD - 8 impasse des Rochelettes

Décès du 14 mai au 8 septembre 2016

14 mai : René BOULET - 4, rue du Grand Pré
 25 mai : Joseph HELLEUX - 29, rue du Pont Sec
 26 mai : Agnès PAYEN née BONNANT - 30, chemin de la République
 5 juin : Pierre HODEBERT - 10 rue des Bottiers
 12 juin : Jean VALLÉE - 17 rue du Pont Sec
 14 juin : Marcel PETIT - 21, rue de la Mésangère
 18 juin : Michel CLOTTEAU - 2, rue de Brocéliande
 21 juillet : Roger CARRÉ - 5, Le Tertre
 5 août : Dominique GIAZZI - 10, rue Claude Debussy
 24 août : Victor CHESNAIS - 18, rue de la Basse Porte
 27 août : Louis DELAUNAY - 8, rue du Clair Logis
 8 septembre : Claudine BELLOIR née BOURGUENOLLE - 5, rue François Cevert

Les permis de construire

M. et Mme Valentin BOUVIER, 12 rue de Folleville : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 27 mai 2016.
 M. Gwendal OLLIVIER et Mme Adeline LETELLIER, 15 boulevard de la Côte du Nord : extension de l'habitation. Arrêté du 26 mai 2016.
 Mme Martine HUBERT, 17 rue Jeanne de France : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 7 juin 2016.
 M. Olivier HEUGUET, 9 rue Jeanne de France : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 7 juin 2016.
 ACANTHE, 9 rue Sophie Trébuchet : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 10 juin 2016.
 M. Arnaud BRASSELET, 19 rue Jeanne de France : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 10 juin 2016.
 M. et Mme Thomas BAPIN, 14 rue Jeanne de France : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 10 juin 2016.
 M. Olivier JOUIN, 19 rue Sophie Trébuchet : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 21 juin 2016.
 M. Valentin BOUVIER, 12 rue de Folleville : rénovation du bâtiment en bâtiment de stockage. Arrêté du 23 juin 2016.
 M. Cyril GROUAZEL et Mme Laura BAZZANI, 14 rue Sophie Trébuchet : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 6 juillet 2016.
 M. Jérémy LEGEAL et Mme Fanny LEON, 9 bis rue du Vallon : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 6 juillet 2016.
 Mme Hélène HAMARD, 3 rue Jeanne de France : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 6 juillet 2016.
 M. Alexandre PRIME et Mme Claudia PIGEARD, 12 rue Sophie Trébuchet : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 11 juillet 2016.
 M. et Mme Philippe LEBLANC, 13 rue Sophie Trébuchet : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 11 juillet 2016.
 M. Nicolas HAMARD et Mme Caroline PRODHOMME, 38 rue Alliaume : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 17 août 2016.
 M. et Mme Olivier NOUVEL, 17 rue Sophie Trébuchet : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 17 août 2016.
 M. Florian CHATAIGNERE, 8 rue Jeanne de France : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 20 septembre 2016.
 Mme Jacqueline MICHEL, 11 rue Sophie Trébuchet : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 20 septembre 2016.
 M. et Mme Michel DESHAIES, 5 bis rue de la Croix Dorée : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 23 septembre 2016.
 M. Julien HERNANDEZ et Mme Amandine WEBER, 8 rue Saint Yves : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 4 octobre 2016.
 M. Guillaume ROUSSEAU et Mme Adeline POTTIER, 11 rue Saint Yves : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 11 octobre 2016.
 SCI Guerin Immobilier, 8 rue Théodore Levannier - PA de la Meslais : construction d'un bâtiment industriel. Arrêté du 14 octobre 2016.
 M. Patrick CHAVOIS, 12 rue Jeanne de France : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 3 novembre 2016.
 M. Benjamin AUGIAS et Mme Axelle REIGNOUX, 10 rue Jeanne de France : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 8 novembre 2016.

Les déclarations préalables

M. Yvon LE DU, 23 rue du Pont Sec : construction d'un abri de jardin. Accordé le 26 mai 2016.
 Mme Jacotte DUPONT, 18 rue du Pont Sec : division de terrain en vue de construire. Accordé le 26 mai 2016.
 Mme Annick LEGEAY, 10, rue Waldeck Rousseau : construction d'une pergola non close. Accordé le 18 juin 2016.
 M. Daniel GILLES, 7 rue de la Butte : modification de clôture. Accordé le 23 juin 2016.
 M. Alexandre BOITTIN et Mme Angélique GUINNEBAULT, 12 place Saint Martin des Champs : création de 2 ouvertures. Accordé le 24 juin 2016.
 Mrs Jules et Jean-Christophe DINEL, 1 chemin de la République : division de terrain en vue de construire. Accordé le 5 juillet 2016.
 M. et Mme Samuel BEALAY, 13 rue Georges Bizet : extension de l'habitation. Accordé le 6 juillet 2016.
 M. Maurice LEFRESNE, 20 rue Claude Debussy : modification de clôture. Accordé le 20 juillet 2016.
 M. Patrick LECAUX, 7 rue de l'Aiguillon : pose d'une lucarne et d'une fenêtre de toit. Accordé le 24 juillet 2016.
 M. Franck BOYERE, 1 rue Alfred de Vigny : construction d'un préau non clos. Accordé le 29 août 2016.
 M. Gérard JAMONT, 8 rue Rossini : modification de clôture. Accordé le 22 septembre 2016.
 Mme Marie-Christine GAILLARD, 1 rue des Sablières : construction d'un abri de jardin. Accordé le 23 septembre 2016.
 M. Jean-François GERARD, 8 les Salles : installation de panneaux photovoltaïques. Accordé le 26 septembre 2016.
 SCI ROTNS, 41 boulevard de Bliche : isolation par l'extérieur et ravalement de façade. Accordé le 13 octobre 2016.
 SCI du Beau Rivage, 34 bd de la Côte du Nord : division de terrain en vue de construire. Accordé le 14 octobre 2016.
 M. et Mme Valentin BOUVIER, 11 rue de Folleville : division de terrain en vue de construire. Accordé le 30 octobre 2016.
 M. Stéphane GOSSAY, 8 rue de la Croix Dorée : pose d'une fenêtre de toit. Accordé le 4 novembre 2016.
 Mme Joëlle GILBERT, 26 rue Claude Debussy : construction d'une véranda. Accordé le 4 novembre 2016.



Hôtel de ville

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h (sauf le jeudi) et de 14 h à 17 h 30 ; le samedi de 10 h à 12 h (permanence administrative). Il est possible, chaque samedi matin, de rencontrer un élu. Vous pouvez aussi prendre rendez-vous.

Hôtel de ville,
1 parvis des Droits de l'homme.
35133 - Lécousse.

Tél. : 02 99 94 25 05
Fax : 02 99 99 61 24
<http://www.lecouisse.fr>
mairie@lecouisse.fr

Les n^{os} utiles

Médecin :

Dr Yvon Le Du 02 99 94 33 89

Pharmacie :

Florence Olivier 02 99 99 81 01

Psychologue - psychanalyste :

Cyril Lucas 02 23 51 00 41

Cabinet paramédical :

Sylviane Bourdet, kinésithérapeute
02 99 94 94 55

Rozenn Cotbreil, pédicure, podologue
02 99 94 37 99

Annabelle Delahaye, infirmière
02 99 94 37 75

Cabinet d'infirmières :

Gousse-Lagouet-Marc-Garnier
02 99 94 19 18

ADMR :

02 99 98 97 55

- AGENCEMENT - RÉNOVATION
- MENUISERIE - BOIS - PVC - ALU
- CLOISONS SÈCHES, ISOLATIONS
- PORTES DE GARAGES
- PORTAILS ET CLÔTURES
- DÉPANNAGE VOLETS ROULANTS ET PERSIENNES



Pascal GRIMAULT

12 rue Poulet - 35300 FOUGERES

Entreprise certifiée Qualification QUALIBAT 3511 4131 4311
Tél. 02 99 99 13 40 - 06 67 29 24 47 - Fax 02 99 99 10 04
agencement.grimaault@orange.fr

Restez connecté !

■ www.lesurf.fr

■ Facebook

■ La Boutique
Rue des frères Devéria

■ 02 99 99 08 77



Et maintenant **UN SITE INTERNET MOBILE !**
m.lesurf.fr

www.lesurf.fr



VERANDA TOUS STYLES - STORES - VOLETS ROULANTS

Conception - Plan - Devis - Permis de construire
Réalisation tous corps d'états



Création Veranda et Bâtiment
Nous construisons vos idées...



Roger LESTAS

Port. 06 80 99 40 14

cvb.rogerlestas@orange.fr

9 rue de la Croix Dorée
35133 LECOUSSE
Tél. 02 99 94 86 19

www.cvb-veranda.fr

chez E.Leclerc, vous savez que vous achetez moins cher.



Poissonnerie

- Cuisson rapide et gratuite de vos coquillages et crustacés à la vapeur sèche.
- Plateau de fruits de mer sur commande



Traiteur

- Mariage
- Réception
- Cocktail



Espace technique

- Multimédia ■ Photo
- Téléphone :
VIRGIN MOBILE - BOUYGUES TELECOM
ORANGE - LECLERC MOBILE
- CD ■ Vidéo ■ TV
- Petit électroménager



Presse

- Française des Jeux
- Développement photo



L'espace vert

- Compositions Florales et Cadeaux
02 99 99 31 89



Sandwicherie

- Boissons froides ou chaudes
- Plats chauds, sandwiches
- Desserts, viennoiseries



leclerc drive

- Vos courses en 1 clic !
leclercdrive.fr

www.e-leclerc.com

E.Leclerc

Route de Rennes **LÉCOUSSE**



24h/24